

Ressources communautaires

Ligne de crise en santé mentale

1 866 996-0991

Services d'aide aux victimes du comté de Renfrew

1 877 568-5730

Clinique d'aide juridique du comté de Renfrew

1 800 267-5871

Centre pour les femmes victimes d'agression sexuelle

1 800 663-3060

Services de soutien et d'hébergement pour les femmes

1 800 267-4930

Société Alzheimer du comté de Renfrew

1 888 411-2067

Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS)

1 888 421-2222

Office de réglementation des maisons de retraite

Pour signaler la maltraitance d'une personne âgée vivant dans une maison de retraite

1 800 361-7254

Aide juridique Ontario

1 800 668-8258

Bureau du Tuteur et curateur public

Pour signaler la maltraitance ou l'auto-négligence d'une personne âgée incapable

1 800 891-0506

Ligne ACTION du Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Pour signaler la maltraitance dans des établissements de soins de longue durée

1 866 434-0144

Services de police du comté de Renfrew

En cas d'urgence, appeler le 911 ou la PPO du comté de Renfrew :

1 888 310-1122

Services de police de Deep River :

613 584-3500

Nous respectons la vie privée de chacun de nos clients.

Objectifs des soins

Pour réduire les risques et éliminer la maltraitance, nous élaborons pour chaque client un plan de soins axé sur les mesures suivantes :

- offrir diverses options pour les soins de santé, l'aide juridique et financière et les mesures de soutien;
- assurer sa sécurité et sa protection;
- encourager son auto-détermination;
- rétablir sa dignité et son estime de soi;
- veiller à ce qu'il ait accès aux services de soutien.

AIGUILLAGE

Situation non urgente

Du lundi au vendredi

613 432-4851, poste 818

Urgence

24 heures par jour, 7 jours par semaine :

1 800 363-7222

Demander l'infirmière de garde.

Services de protection des personnes âgées



Offrir des soins et du soutien aux personnes âgées victimes de maltraitance ou à risque de subir un préjudice et à leurs aidants dans le comté de Renfrew.

**Sans frais
1 800 363-7222**

Maltraitance des personnes âgées

On entend par maltraitance d'une personne âgée tout geste commis par un ami, membre de la famille, soignant rémunéré, voisin ou étranger qui cause un préjudice à une personne âgée. La maltraitance peut être physique, psychologique, sexuelle ou financière, et inclure de la négligence.

Services de protection des personnes âgées

Nos infirmières autorisées spécialisées fournissent des soins actifs et des services communautaires :

- aux personnes âgées victimes de maltraitance ou qui sont à risque;
- aux personnes âgées risquant de subir un préjudice lié à l'auto-négligence;
- aux aidants et aux proches;
- au domicile des clients;
- dans les cinq hôpitaux du comté de Renfrew.



Ce que nous faisons

Nos infirmières autorisées spécialisées peuvent :

- offrir de l'information et du soutien aux personnes âgées et à leurs aidants et fournisseurs de services;
- évaluer et cerner les indicateurs de maltraitance envers les personnes âgées;
- évaluer la sécurité à domicile et les besoins de base;
- explorer les options d'intervention et exécuter des plans de soin pour contrer la maltraitance et réduire les risques;
- contribuer à la protection de la gestion financière;
- mettre en place de nouvelles conditions de logement sécuritaires;
- soutenir les personnes âgées et leurs aidants et les aiguiller vers les ressources communautaires appropriées;
- aider à obtenir de l'information et du soutien en matière d'accès pour des questions juridiques comme :
 - le consentement et la capacité;
 - les procurations;
 - le signalement à la police.

Accéder aux services

Toute personne peut appeler le programme du comté de Renfrew et y aiguiller quelqu'un sans frais au :

1 800 363-7222

En cas d'urgence, vous pouvez parler à nos infirmières de garde 24 heures par jour pour obtenir information et soutien.

Programme de lits en cas de crise pour les personnes âgées dans le comté de Renfrew

L'hébergement à court terme en cas de crise est offert aux personnes âgées victimes de maltraitance ou qui risquent de subir un préjudice. L'hébergement sécuritaire d'urgence est offert lorsque l'aîné ne peut plus rester dans son domicile en raison d'enjeux de sécurité ou si la personne qui en prend soin vit une situation de crise. Les frais associés à un lit d'urgence sont couverts par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Programme de lits en cas de crise

- Offre de l'hébergement immédiat à court terme et des repas pendant au plus sept jours.
- Prévient les hospitalisations inutiles et les admissions pour manque de soutien social chez les personnes âgées.
- Prévient le stress et l'épuisement chez les aidants.

Personnes admissibles

- Personnes âgées victimes de maltraitance
- Personnes âgées dont l'aidant tombe soudainement malade
- Personnes âgées dont l'aidant vit du stress ou de l'épuisement
- Personnes âgées vivant dans un logement non sécuritaire sans ressources immédiates
- Personnes âgées jugées admissibles à la suite d'une évaluation